



CONCOURS “ ART DE S’EXPRIMER ”



Club Optimiste Vaudreuil-Dorion

OBJECTIFS

- L’organisation « Optimist International » est soucieuse d’offrir aux jeunes l’opportunité de développer leur personnalité, leur confiance en soi et de leur permettre d’exposer leur vision personnelle sur des sujets d’actualité.
- Ce concours n’est pas conçu pour reconnaître et honorer seulement le meilleur orateur de l’école ou d’un milieu; il est destiné à fournir aux participants l’entraînement, l’encouragement et l’expérience qui les aideront à développer leurs connaissances et devenir des citoyens à part entière dans la société.

CLIENTÈLE VISÉE

- Le concours s’adresse aux élèves de 4^{ième}, 5^{ième} et 6^{ième} année du primaire.
- Ce concours s’adresse aux garçons et aux filles. Concours mixte
- L’attestation de fréquentation scolaire est obligatoire.

THÈME

« **Donnez au suivant!** »

INSCRIPTION

- Coût : Gratuit
- Remplir un formulaire d’inscription. Veuillez noter qu’il est important que la section des parents soit bien remplie pour confirmer l’inscription.

PRIX

- Trophées pour les gagnants et les gagnantes à chaque niveau du concours.
- Certificat de participation à tous les participants.

FINALES DE CONCOURS / ENDROITS / DATES

Finale*	Endroit	Dates
Club Optimiste Vaudreuil-Dorion	Centre Multi-sport V-D	23 mars 2019
Zone 5 Vaudreuil – Soulanges	St-Lazare	31 mars 2019

* *Le gagnant et la gagnante de chaque finale de concours est éligible pour le niveau suivant.*



CONCOURS "ART DE S'EXPRIMER"



PRÉSENTATION

Club Optimiste Vaudreuil-Dorion

- **Durée** : La présentation orale ne doit pas être inférieure à deux (2) minutes, ni excéder trois (3) minutes.
- **Langue** : Le candidat doit prononcer son discours en français ou anglais.
- **Rédaction du texte** : Chaque candidat ou candidate rédige son propre discours. Cependant, le candidat ou la candidate peut bénéficier de conseils au cours de la rédaction du discours et peut effectuer des changements mineurs ou y apporter des améliorations en tout temps.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Tous les candidats doivent traiter du thème imposé. Tous les candidats doivent énoncer le thème choisi avant de commencer leur allocution, à défaut de quoi **trois (3) points de pénalité** sont automatiquement inscrits par le chronométrateur.
2. Le candidat ne doit pas lire le texte de son discours. Cependant, on lui permet quelques notes et l'usage d'un lutrin. Aucun chant ne sera inclus dans le discours. L'utilisation d'accessoires, d'uniforme, de costume particulier ou le recours à un souffleur sont interdits. Tout manquement à ce règlement entraîne la disqualification.
3. **La durée de chaque discours** ne devra pas être inférieure à deux (2) minutes, ni excéder trois (3) minutes. On n'avertira pas les candidats fautifs sur ce rapport, mais on enlèvera un point pour chaque dix secondes en moins ou en plus du temps fixé. Le chronométrateur officiel inscrira ces pénalités. Le calcul de la durée de l'allocution commencera après l'énoncé du sujet à traiter. Toute salutation aux juges ou à l'auditoire, etc. devra précéder l'énoncé du titre du thème choisi. Le temps du discours finira avec le dernier mot du candidat.
4. Le candidat ne peut faire aucune allusion qui permettrait de savoir de quelle école il provient. **L'identification personnelle** entraînera aussi une pénalité de deux (2) points.
5. **Chaque candidat inscrit au concours doit remettre un exemplaire de son discours rédigé à l'ordinateur et à double interligne, sur lequel apparaît son nom, au plus tard le 15 mars 2019.**

ATTRIBUTION DES POINTS

1. **Qualités personnelles** (apparence, aplomb, personnalité, attitude) **10 points**
2. **Le contenu du discours** (fidélité du thème, logique, contenu, couleur, vocabulaire, qualité de la langue) **40 points**
 - Dans cette catégorie, **seulement le contenu et son organisation, tels que présentés par le concurrent ou la concurrente, doivent faire l'objet de l'évaluation des juges.**
 - On doit tenir compte de la **fidélité au thème officiel, de l'introduction, de la logique et de la cohérence devant mener à une conclusion adéquate.**
 - La **rhétorique, les comparaisons, les métaphores, le choix des mots et des expressions, le dynamisme, les phrases descriptives** sont également des critères importants.



CONCOURS “ ART DE S’EXPRIMER ”



Club Optimiste Vaudreuil-Dorion

- 3. L'élocution et la présentation** (voix, timbre, volume, élocution, prononciation, gestes, sincérité, emphase) **35 points**
- La prestance et la présentation doivent être évaluées selon plusieurs critères.
 - La qualité de la voix doit être évaluée en fonction de la tonalité, du ton et de la puissance. Le débit ne doit pas être ponctué d'hésitation ou d'arrêt. L'articulation et la prononciation sont les plus importants facteurs.
 - La gestuelle doit être évaluée en fonction de la fréquence, de la nature et de l'efficacité. Le désir de persuasion doit être évident, toutefois, l'intensité doit être placée au bon endroit et être dynamique.
- 4. Qualité globale du discours** (réaction suscitée, impression laissée, effets produits) **15 points**

PÉNALITÉS

- 1. Omettre d'annoncer le thème choisi :** Déduction de 3 points
 - Afin d'aider le chronométreur ou la chronométreuse à déclencher le chronomètre de façon uniforme pour tous les concurrents et toutes les concurrentes, ces derniers doivent annoncer le thème officiel au début de leur discours. Le chronométreur ou la chronométreuse inflige une pénalité de 3 points si le concurrent ou la concurrente omet d'annoncer le thème officiel.
- 2. Usages d'accessoires, etc.:** Disqualification
 - L'utilisation d'accessoires, de téléprompteurs, ainsi que le port d'un costume ou de vêtements particuliers sont interdits. Ils entraînent la disqualification. Des notes et un lutrin peuvent être utilisés à la discrétion.
- 3. Pénalité pour la durée :** Déduction de 1 point par 10 secondes en plus ou en moins du temps fixé.
 - Le temps imparti est d'un minimum de 2 minutes et d'un maximum de 3 minutes. Les concurrents ou concurrentes dont la durée du discours est inférieure ou supérieure à la limite de temps n'en seront pas avisés, mais ils seront pénalisés d'un point par tranche de dix secondes en dessous ou au-dessus de la limite prescrite.
- 4. Identification du concurrent :** Déduction de 2 points
 - Afin d'éviter tout préjudice et toute influence, aucune référence ne doit être faite permettant d'identifier l'élève, les parents, l'école, la collectivité, le club Optimiste parrain ou le District. Cela entraîne une déduction de 2 points.
- 5. Incapacité de terminer le discours:** Disqualification
 - Chaque concurrente ou concurrent doit livrer son discours en entier. Un discours non achevé entraîne la disqualification.

Responsable des concours : Pierre Dolbec 450-455-5348
Courriel : dolbec.p@videotron.ca